EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 37
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il a été constaté que trois emprises du domaine public communal devaient être déclassées compte tenu de leur désaffectation de fait. Elles pourront ainsi être cédées aux propriétaires riverains qui en ont actuellement l'usage.

Il s'agit des espaces publics suivants :

- une emprise d'environ 50 m² située rue Canrobert au droit de la parcelle cadastrée KO n° 253 et qui est en partie construite ;
- une emprise d'environ 200 m² située avenue de l'Union Soviétique et qui est aménagée en rampes d'accès à des parkings souterrains ;
- une emprise d'environ 56 m² située place de la Rodade cadastrée LW n° 351 en partie et LW n° 354 en partie qui est construite en partie.

Par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil métropolitain a constaté la désaffectation de ces trois emprises.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'en prononcer le déclassement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 7 JAN. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD

COMMUNE
de CLERMONT FERRAND

Section K.O

..... Feuille

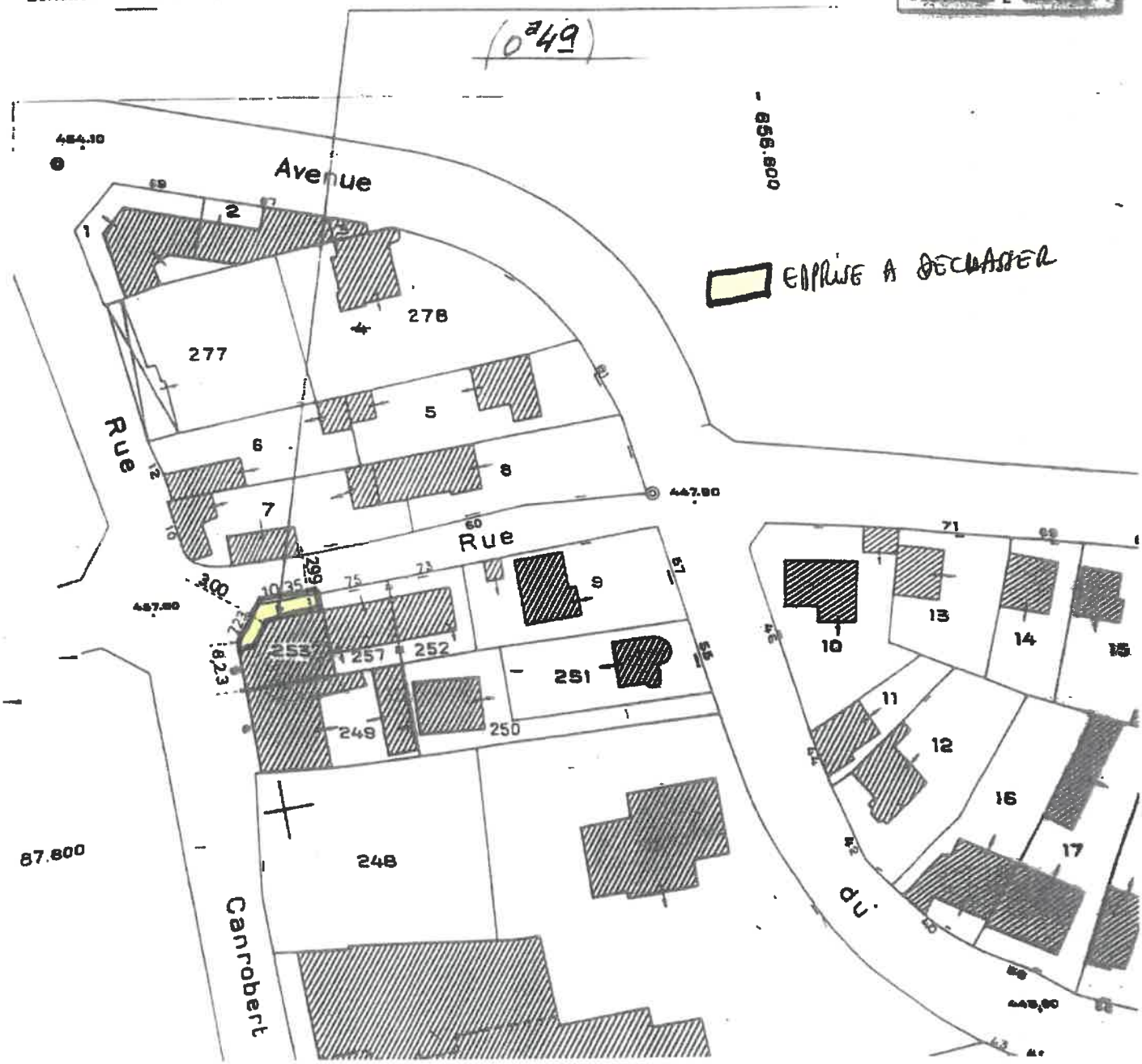
Echelle : 1 / 1000

6462 T

N° d'ordre du document d'arpentage

Tableau d'assemblage [à modifier sans changer le

(0a49)



Extrait du plan minute établi
~~– par le Bureau du Cadastre~~[1].
– par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre[1].
N° d'ordre au registre de conservation des droits :
Cachet du Service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés[2], *a été établi*
A – ~~d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~[1].
B – en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain[1].
C – ~~d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le~~
~~par M.~~, ~~géomètre à~~[1].

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A le 02 Juin 1998

Document d'arpentage dressé par M Alain MARDIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.[2]
à BILLOM
Date : 02/06/98
Signature :
Le Rien
signifie bon
Bon

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).

COMMUNE
d [illegible]

Section. C D...

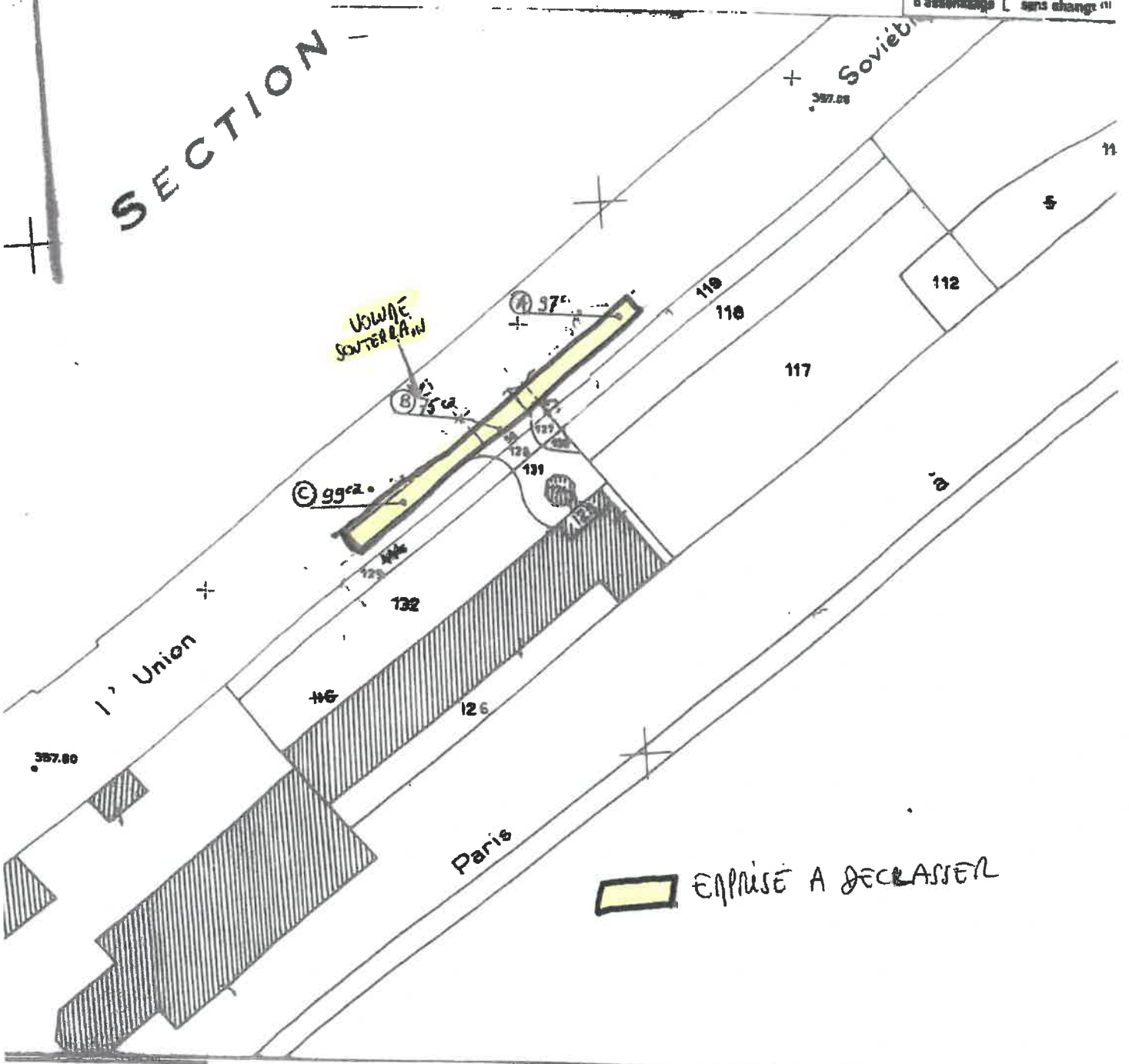
..... Feuille

Echelle : 1/1.000

6462 T
sec. Napl. 39 Cad.
(Sept. 1979)

N° d'ordre du document d'arpentage

Tableau d'assemblage [à modifier (1) / sans change (1)



Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre(1), ~~par le géomètre agréé dans les bureaux du Cadastre(1)~~,

~~n° d'ordre au registre de constatation des droits:~~

~~Cachet du service d'origine:~~

CENTRE DES IMPOTS FONCIER
CLERMONT - FERRAND
Hôtel des Impôts
Boulevard Berthelot
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
Téléphone : 73.13.21.12

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés(3) a été établi

~~A — d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau(1),~~

B — *en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain(1),*

~~C — d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à~~ (1)

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A CLERMONT-FD le 19/01/2001

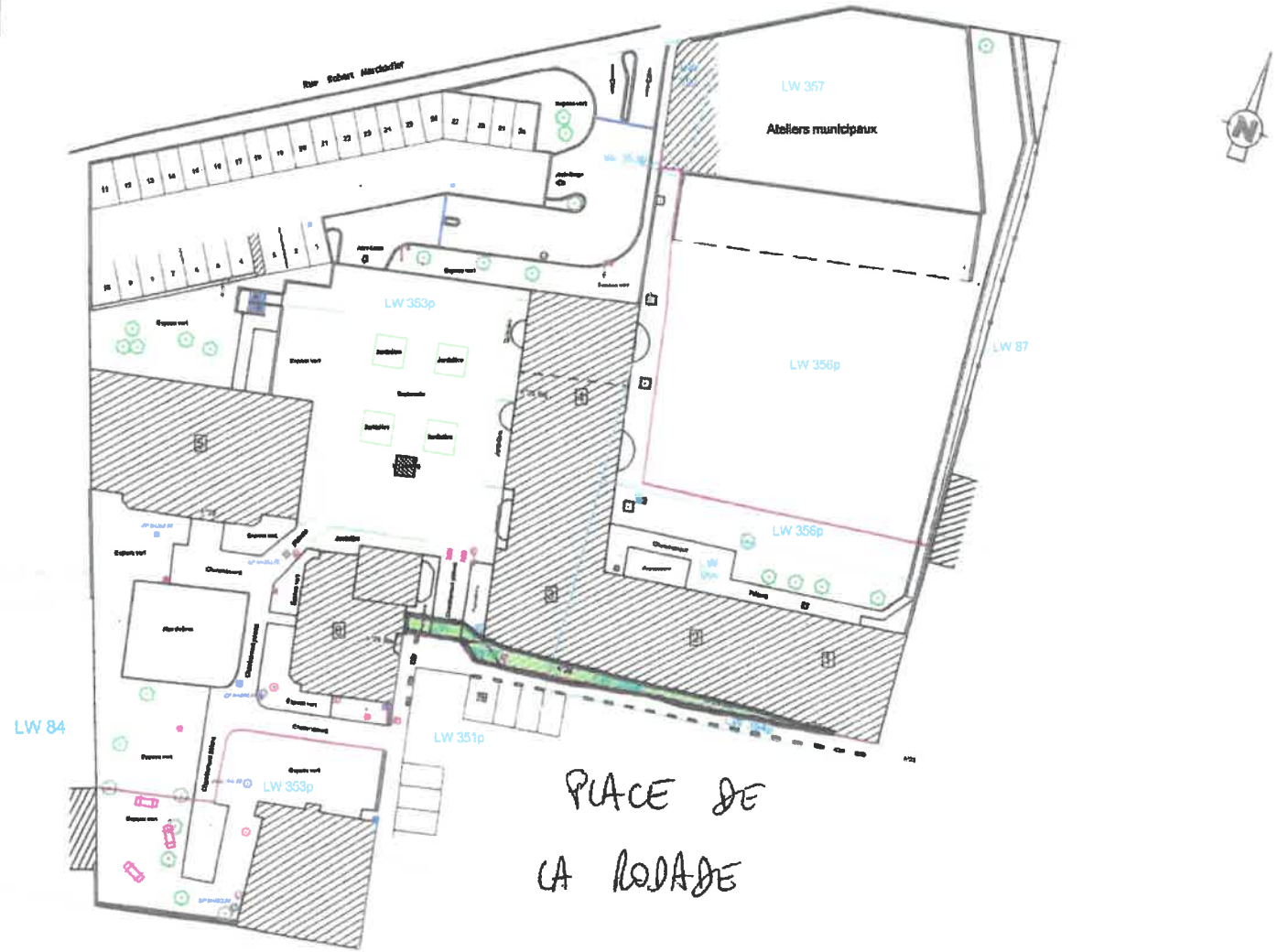
A Régt + cachet Maire de Pennin

Document d'arpentage dressé par Mr. TALON A. géomètre-Expert
à BEAUMONT
Date : 19/01/2001
Signature :

93-220-J

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par vue de mise à jour). Dans le cas effectué aux mêmes le piquetage.

Département du Puy-de-Dôme
Commune de Clermont-Ferrand
Résidence "La Rodade" sise
24-24b-26-26b-28-28b Place de la Rodade
Section LW n°353p-355p



EMPRISE D'ENVIRON 56 m² à déclasser

Echelle	:	1/ 500
Date	:	23/10/2018
Référence	:	63113-Y18188